

PROGRAMME DE FORMATION
CHARIOTS AUTOMOTEUR DE MANUTENTION
A CONDUCTEUR PORTE - CACES® R.489
Catégorie à définir à l'inscription

Public cible

Tout public

Prérequis :

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

Objectif :

Donner au conducteur les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (suivant catégorie utilisée dans l'entreprise).

Obtention à l'issue du stage, d'un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité** de chariot automoteur de manutention à conducteur porté suivant la catégorie utilisée au sein de l'entreprise, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'établissement (arrêté du 2 décembre 98).

Programme

➤ **Progression Théorique :**

Connaissances générales, Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, les principaux types de chariots de manutention, Notions élémentaires de physique, Stabilité des chariots de manutention, Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté Principaux risques, Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté, Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté.

➤ **Progression Pratique :**

Prise de poste et vérification, Conduite et manœuvres, Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

➤ **Examen CACES® R.489**

Accueil et tests théoriques (QCM)

Tests pratiques

Les tests sont effectués par un testeur certifié

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteurs, Paperboard, Exercices pratiques

Méthodes pédagogiques

Support de cours **AFC** –
Carte CACES (si réussite)

Durée : à partir 21h

Effectif de chaque session : De 5 participants min. à 08 participants max.

Périodicité du recyclage : Tous les 5 ans.

Délai d'accès : entre 08 et 20 jours

Tarifs : * **INTER** : à partir de 750,00 € /stagiaire

Accessibilité : Formation réglementée – sous réserve de l'avis favorable du médecin du travail pour les personnes en situation de handicap.

CATEGORIE(S) CHARIOT

Cat. 1A: Transpalettes préparateur Haut. \leq 1,20m

Cat. 2B : Tracteur de capacité \leq 25 tonnes

Cat. 3 : Frontal de capacité \leq 6 tonnes

Cat. 4 : Frontal de capacité $>$ 6 tonnes

Cat. 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

Cat. 6 : Poste de conduite éleable

